



Qu'est-il advenu de la demande d'égalité des sexes formulée lors de la conférence mondiale sur les femmes organisée à Beijing en 1995 ? Une analyse de Regula Kolar, directrice exécutive de la Coordination post Beijing des ONG Suisses

25 ans après Beijing – Où en est la Suisse?

De Regula Kolar

En 1995, 189 États se réunissaient à Beijing pour la quatrième conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, adoptant un document essentiel intitulé «Déclaration et Programme d'action de Beijing», axé sur l'égalité des sexes, le développement et la paix (1). Le texte énumère point par point les domaines dans lesquels les femmes (2) subissent des discriminations, et comprend un vaste catalogue de mesures. L'organisation de la conférence et le lancement du Programme d'action présentaient un caractère visionnaire et révolutionnaire pour l'époque, par exemple en ce qui concerne le travail de « care » non rémunéré ou la nécessité de prendre en charge la dimension transversale du genre dans divers domaines de la vie et de la société. Pourtant, pas un seul pays ne peut prétendre aujourd'hui avoir atteint l'égalité des sexes. Au contraire, la pandémie de Covid-19 a exacerbé les inégalités.



Photo by Claudio Schwarz | @purzlbaum on Unsplash

Où en est la Suisse ?

En Suisse aussi, il y a encore beaucoup à faire. Les inégalités et les discriminations en raison du genre restent présentes dans la vie quotidienne, dans les lois et les structures de la société.

La problématique des **stéréotypes de genre** est encore très répandue en Suisse. Il y a encore des lacunes en matière de stratégies intersectionnelles, par exemple au niveau des médias ou de la sensibilisation dans les écoles. Grâce à leur large impact dans la société, ces deux domaines pourraient montrer une alternative aux modèles classiques.

Un autre secteur où les femmes sont discriminées est **le monde du travail**. Les femmes sont insuffisamment représentées dans les postes de direction. L'égalité salariale n'est pas réalisée, et plus de la moitié des femmes sont employées à temps partiel, et donc désavantagées sur le plan de la formation continue et des assurances sociales. De plus, de nombreuses femmes occupent des emplois dits précaires dans des secteurs à bas salaires, avec des conditions de travail non réglementées.

Un facteur important concerne par ailleurs **le travail de « care »**, dont les problèmes sont apparus au grand jour avec la pandémie de Covid-19. Il existe diverses lacunes dans le cadre de l'allocation de maternité, mais aussi en matière de congé parental sur lequel le débat vient

seulement de commencer. Un constat qui s'applique aussi à l'accueil extrafamilial des enfants, dont le coût est nettement plus élevé en Suisse que dans les pays voisins. Pour de nombreuses femmes, la conciliation entre la vie familiale et l'activité professionnelle comporte des inconvénients financiers massifs. Le travail familial et éducatif non rémunéré est inégalement réparti entre les genres, et n'est toujours pas reconnu à sa juste valeur.



Photo by Claudio Schwarz | @purzlbaum on Unsplash

Les violences basées sur le genre, en particulier les violences faites aux femmes (y compris la traite des femmes et le mariage forcé), restent virulentes en Suisse, en particulier envers les femmes et les filles qui subissent des discriminations multiples. Étant donné les progrès réalisés sur le plan juridique, les problèmes se situent surtout au niveau de la mise en œuvre pratique.

En ce qui concerne la **migration**, les femmes sont particulièrement défavorisées, car elles se retrouvent très souvent dans des emplois peu qualifiés. Les femmes migrantes sont souvent obligées d'accepter plusieurs emplois à temps partiel. Sur le marché du travail, elles sont structurellement discriminées dans le secteur privé et public, surtout si elles portent le hijab. Les femmes migrantes hésitent à toucher les prestations des assurances sociales, par crainte de perdre ou de péjorer leur statut de séjour.

Les discriminations multiples concernent également les femmes et les filles en situation de handicap. Celles-ci sont confrontées à des inégalités en matière de sécurité sociale, à des stéréotypes de choix professionnel et au regard dépréciatif du public. Elles présentent un taux d'occupation plus bas et ont plus souvent des emplois précaires. Elles subissent davantage de violences et de discriminations dans le domaine de la sexualité ou du planning familial. Et leurs possibilités en matière d'autodétermination et de participation politique sont restreintes.



Photo by Claudio Schwarz | @purzlbaum on Unsplash

La Constitution fédérale, les Constitutions cantonales et les lois ne mentionnent pas explicitement les **personnes transgenres et la question de l'identité de genre**. Ce manque de protection entre en contradiction flagrante avec la réalité de vie des personnes, marquée par la discrimination, la stigmatisation et la violence.

Un momentum important

Échéance importante pour faire avancer les droits humains des femmes et des filles du monde entier, le 25^e anniversaire du Programme d'action de Beijing est l'occasion de mener une mobilisation mondiale. Le *Forum Génération Égalité*, qui a été reporté à 2021, est consacré à *Beijing+25* en lien avec l'Agenda 2030. Moment fort de la mobilisation, le Forum s'inscrit dans la logique qui permis les avancées significatives réalisées il y a vingt-cinq ans lors de l'adoption du Programme d'action de Beijing : **la force de l'activisme, la solidarité féministe et le leadership des jeunes pour parvenir à un vrai changement.**

References

- Coordination post-Beijing des ONG Suisses (2021): «25 ans: Déclaration et Programme d'action de Beijing – Où en est la Suisse?» Kriens.
https://www.postbeijing.ch/cms/upload/pdf/NGO_25-Jahre-Broschuere-A5-franzoesisch.pdf

Notes

1. La Conférence mondiale sur les femmes à Beijing a donné un souffle nouveau à la politique suisse en matière d'égalité. En 1997, la Suisse ratifie ainsi la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), un nouvel instrument international légalement contraignant. Pour en savoir plus sur la Convention, l'élaboration de rapports réguliers et la mise en application du texte, consultez notre siteweb : [Coordination post-Beijing des ONG Suisses](#)
2. Relevons que le genre ou le sexe sont une construction sociale. Au-delà du schéma binaire femme-homme, il existe d'autres identités de genre et des personnes ayant des caractéristiques sexuelles non-binaires, ainsi que des genres sociaux. Les personnes peuvent s'identifier (exclusivement ou non) comme de sexe féminin ou masculin. Elles sont perçues comme filles/femmes ou garçons/hommes, et/ou socialisées en tant que femmes ou hommes. Les « femmes » et les « filles » subissent des discriminations multiples en fonction de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, des caractéristiques sexuelles, de la religion, de la racialisation, de la classe sociale ou de l'origine (approche intersectionnelle).



Regula Kolar est une spécialiste des sciences sociales et la directrice de la Coordination post-Beijing des ONG suisses. Email

Kontakt

Deutschschweiz

Medicus Mundi Schweiz
Murbacherstrasse 34
CH-4056 Basel
Tel. +41 61 383 18 10
info@medicusmundi.ch

Suisse romande

Medicus Mundi Suisse
Rue de Varembe I
CH-1202 Genève
Tél. +41 22 920 08 08
contact@medicusmundi.ch

Coordonnées bancaires

Basler Kantonalbank, Aeschen, 4002 Basel
Medicus Mundi Schweiz, 4056 Basel
IBAN: CH40 0077 0016 0516 9903 5
BIC: BKBBCHBBXXX